

## Conseil municipal, 27/03/2009, 20h00

Présents : Gilles CORNETTE, Roland FLOUZAT, Henriette BOUHOUB, Hubert GRILLON, Philippe DUFOUR, Rosemary FARLEY, Anic NANDROT, Michèle PASQUIER, Patrick DESFORGES, Carlo CIACHELLA, Denise LECORDIER

Absentes excusées : Marie-Laure MICHALET, Ingrid RAHAL, Nathalie BARRAT,

Début de séance : 20H00

Lecture du cahier de délibérations et signatures.

### **I. Vote des comptes administratifs 2008, budgets principal, eau et assainissement :**

Monsieur le Maire présente ces différents comptes administratifs :

- Le compte administratif du budget principal qui présente un solde positif de 332 921 € en fonctionnement et un déficit de 106 737 € en investissement.
- Le compte administratif du budget de l'eau qui présente un solde d'exécution positif de 43 125 € en exploitation et de 34 382 € en investissement
- Le compte administratif du budget de l'assainissement qui présente un solde d'exécution positif de 50 233 € en exploitation et de 2 497 € en investissement

Après cette présentation, Monsieur le Maire sort de la salle et M. Roland FLOUZAT, 1<sup>er</sup> adjoint, fait procéder l'assemblée au vote. Ces comptes administratifs sont approuvés par 10 voix pour et 1 abstention

### **II. Vote des comptes de gestion 2008, budgets principal, eau et assainissement :**

Monsieur le Maire présente ces différents comptes de gestion 2008. Le conseil municipal ne formule aucune observation et les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

### **III. Affectation des résultats :**

Le conseil entérine les propositions de Monsieur le Maire concernant les affectations des résultats des comptes administratifs 2008.

### **IV. Vote des taux d'imposition des 3 taxes 2009 :**

Monsieur le Maire propose de moduler l'augmentation des taux des taxes en faisant porter une augmentation moyenne de 2,17 % sur la taxe d'habitation et sur la taxe foncière sur le non bâti, et de ne pas augmenter la taxe foncière sur le bâti qui se situe au dessus des moyennes départementales et nationales.

A l'unanimité, le conseil accepte et fixe les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 9,90% (9,69 % en 2008)
- Taxe du foncier bâti : 20.54 % (inchangé)
- Taxe du foncier non bâti : 27,69 % (27,10 % en 2008)

### **V. Vote des budgets primitifs 2009, budgets principal, eau et assainissement :**

Monsieur le Maire présente ces différents budgets primitifs 2009 :

- Le budget primitif principal 2009 s'équilibre à 913 214 € en fonctionnement et à 310 448 € en investissement
- Le budget primitif 2009 de l'eau s'équilibre à 92 825 € en exploitation et à 137 782 € en investissement

- Le budget primitif 2009 de l'assainissement s'équilibre à 83 180 € en exploitation et à 43 910 € en investissement

Après cette présentation, Monsieur le Maire fait procéder l'assemblée au vote. Ces budgets primitifs 2009 sont approuvés à l'unanimité

## VI. Questions diverses :

- En raison de contraintes d'emploi du temps, M. Carlo CIACHELLA demande son remplacement comme délégué titulaire au SIVOM « Loire et Canal ». Le conseil désigne comme nouveau titulaire dans ce syndicat: Rosemary FARLEY, et comme suppléant : Roland FLOUZAT
- Le conseil prend note du tracé de la prochaine édition du Tour cycliste du Pays Loire Val d'Aubois, organisé par l'Amicale Cycliste de Sancoins. Il accepte la proposition de celle-ci de programmer un sprint dans le bourg de Marseilles-lès-Aubigny pour la somme de 30 €.
- Le conseil accepte que soient remboursés les frais de déplacement d'un employé qui s'est présenté à un concours, sur la base du forfait kilométrique officiel.
- Suite à la dernière tempête, des Pins Douglas sont tombés dans les bois communaux. Les services de l'ONF ont évalué leur volume à 11,7 m3. Le conseil fixe le prix de leur vente à 4€/m3 et charge Monsieur le Maire d'informer la population de cette offre.
- Le conseil accepte la modification des statuts du Pays Loire Val D'aubois concernant la demande d'adhésion au Pays de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, la demande de retrait du syndicat de la commune de Lugny Bourbonnais et la fin de l'obligation de présenter une procuration écrite d'un délégué suppléant en l'absence de son titulaire.
- Le Conseil accepte à l'unanimité l'adhésion du SIRCABVA au Syndicat Mixte du Canal de Berry et désigne M. CORNETTE, délégué titulaire et Mme Rosemary FARLEY, déléguée suppléante.
- Modification du plan de financement de la recherche en eau : Monsieur le Maire propose au conseil de modifier le plan de financement de l'opération de recherche d'un nouveau captage d'eau potable comme suit :
  - o Montant des travaux HT : 70 000 €
  - o Subvention Agence de l'Eau : 14 000 €
  - o Subvention DGE (État) : 21 000 €
  - o Subvention Conseil Général : 21 000 €
  - o Autofinancement communal : 14 000 €

Clôture de la séance à 00H15.